

Conseil Citoyen

Relevé de décisions - Mercredi 18 septembre 2024

◆ Rencontre : Salle J. Baker		18h30 - 20h30
Présent.es : Aloe Gilles Colas Pierre Demanes Valérie Feytout Christian Lacaze Daniel Louveau Delhia Migliorati Elisabeth Roulot Christian Saquet Barbara Vernoux Paola	Ville : Cristofoli Bruno Joly Sophie Joly Christophe	Excusé.es : Ballot Chantal Code Cécile Delcour Thierry Gardère Frédéric Labro Michel Lebossé Nicolas Réaux Muriel Ville :

Déroulement de la rencontre

- Mot de bienvenue
- Présentation du déroulé de la séance

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport du Plan d'action métropolitain en faveur du logement et l'adhésion au dispositif de subventions pour la création de nouveaux logements :

La crise du logement s'est installée durablement dans la vie des français et elle n'a pas encore produit tous ses effets. Sur l'agglomération bordelaise comme sur le plan national, la crise se poursuit et se durcit :

- le marché de la promotion s'effondre: entre 2022 et 2023, on constate -34 % de mises en chantiers, -59 % de ventes, - 22 % de part d'investisseurs, - 42 % de ventes en secteur aménagé,
- le logement social est de plus en plus difficile à réaliser, dans un modèle de financement à bout de souffle,
- outre la production de logements, l'accroissement de la population génère des besoins en équipements et services publics que les collectivités locales ont du mal à financer dans un contexte de baisse des épargnes de *gestion et de renchérissement des taux d'emprunt.*

Bordeaux Métropole a mis en place un plan d'action en faveur de la production de logements. Elle propose un accompagnement pour les communes volontaires, sur la base des principes suivants:

- sous forme de volontariat des communes s'engageant à produire du logement a minima dans le respect des objectifs quantitatifs et qualitatifs du programme local de l'habitat. Le nombre total de logements est fixé à 200, dont 90 logements sociaux;
- la participation de Bordeaux Métropole s'élève à 1500 € par logement autorisé dans les permis

de construire autorisés à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2025;
- pour les communes, il s'agit d'une subvention d'investissement libre d'affectation.

Des échanges ont lieu autour du ZAN (Zéro Artificialisation Net) prévu en 2030 mais aussi autour des 25 % de logements sociaux, non atteints, ce qui entraîne des frais de pénalités.

M Jean-Luc Trichard présente le rapport sur Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

C'est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de Bordeaux Métropole et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), développé dans le cadre du PLU de Bordeaux Métropole (PLU 3.1), a permis d'accompagner la transformation de l'agglomération bordelaise en Métropole, tout en respectant la diversité des territoires et des modes de vie qui la composent. Il a été conçu de manière à atteindre un équilibre 50/50 entre espaces naturels et espaces urbains afin de garantir un cadre de vie des plus agréables. Il se décline selon cinq orientations générales qui définissent le projet et ont vocation à se traduire dans les diverses politiques que permet d'aborder le PLU3.1 : habitat, déplacements, urbanisme, nature, économie, équipements, foncier, ressources (...):

- 1°) Agir sur la qualité urbaine en s'appuyant sur le patrimoine et les identités locales;*
- 2°) Respecter et consolider l'armature naturelle de la Métropole, tout en anticipant les risques et préservant les ressources;*
- 3°) Mieux intégrer l'activité économique dans la construction de la Ville;*
- 4°) Poursuivre le développement d'une offre en déplacements en cohérence avec l'ambition métropolitaine;*
- 5°) Concevoir un habitat de qualité dans une agglomération en croissance.*

Suite à ces discussions autour de l'urbanisme et du logement, les membres du conseil citoyen échangeront plus particulièrement, sur trois délibérations. Ainsi,

► *Mr Bruno Cristofoli présente la convention de partenariat entre la commune d'Eysines et le Centre Communale de Santé Cynthia Fleury. La ville d'Eysines, qui avait montré dès la phase initiale du projet de santé (novembre 2022) son intérêt pour le Centre de santé, a confirmé sa volonté d'accueillir sur sa commune une antenne.*

Il s'agira de créer un nouveau service de proximité dédié aux soins et à la santé, accessible à tous et en particulier aux personnes en situation de précarité. Cette antenne permettra de répondre à un besoin insuffisamment couvert sur le territoire d'Eysines, de compléter l'offre de médecine générale de proximité comme pivot de parcours de santé, et de renforcer les capacités de prise en charge de premiers recours notamment en matière de santé mentale.

► *Mr Bruno Cristofoli présente la délibération sur l'acquisition du domaine du Bourdieu. La Ville a signé le 19 avril 2024, une convention de portage auprès de Bordeaux Métropole, par laquelle elle s'engage à racheter le bien auprès de Bordeaux Métropole dans les conditions fixées par sa délibération du 27 janvier 2023.*

L'objectif poursuivi par la municipalité est clairement de promouvoir un projet d'intérêt général, de protection du patrimoine et de valorisation du parc

► *Mr Bruno Cristofoli présente la convention de subvention en faveur de l'association de la « Chaire de Philosophie à l'Hôpital »,. La Ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite s'engager dans une démarche d'expérimentation en innovation sociale autour des vulnérabilités contemporaines qu'elles soient liées aux espaces de vie, à l'accès au service public, aux personnes en difficulté*

sociale ou économique.

En premier lieu, trois expérimentations vont débiter avec la rentrée scolaire

- « Comme à la maison », à l'Ehpad pour identifier les leviers qui font de nos établissements un lieu de la vie bonne dépassant la vulnérabilité existante des personnes âgées au moment de leur installation.

- « Apprendre à prendre soin des communs à l'école » pour aborder les fonctions du silence (se reposer, penser, débattre, s'apaiser) et appréhender l'intérêt de préserver des « vues », des perspectives naturelles ou urbaines...

- « La médecine narrative » au Centre Communal de Santé pour développer avec les médecins la prise en compte de la parole et de l'histoire du patient dans le parcours de soin.

Suite à ces échanges, le conseil citoyen débat sur les 2 questions à porter lors du prochain conseil municipal.

- Question 1 : La Ville qui dispose de 64 ha d'espaces verts, a acquis et ouvert de nombreux parcs récemment ce qui amènent aux questions suivantes :

La Ville a-t-elle une vision d'ensemble cohérente sur ces espaces et si non, de quels moyens pourrait-elle se doter pour la concevoir ? Peut-on envisager d'associer les habitants à leur développement voire leur entretien ? Un inventaire de la flore a-t-il été réalisé ?

- Question 2 : Suite à la lecture du bilan de la qualité de l'eau et d'échanges au sein du Conseil citoyen, des préoccupations quant à la qualité de l'eau dans notre commune, liés à la disponibilité future de cette ressource essentielle, notamment en raison des impacts du réchauffement climatique, comme la sécheresse, ont été exprimées.

Ainsi, quelles projections et actions concrètes sont envisagées en matière de gestion de l'eau pour les prochaines années ? Quelles mises en pratiques pour collaborer avec les habitants, les entreprises et les associations locales afin d'encourager la récupération de l'eau de pluie, une gestion plus efficace des consommations et la préservation des nappes phréatiques dans la commune ?

En résumé, quelles sont les stratégies de long terme que la commune compte mettre en place pour sécuriser nos ressources en eau tout en sensibilisant les particuliers (adultes et enfants) à une gestion plus durable de cette ressource ?

La prochaines date :

Mercredi 27 novembre Conseil citoyen
Salle A.Larroque

18h30 – 20h 30